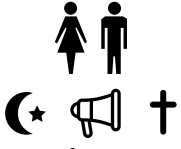







DOCUMENT 1.2 : Les principes démocratiques

Plusieurs principes essentiels sont aux fondements de la démocratie.

 <p>ÉGALITÉ ET DROITS DE LA PERSONNE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les personnes vivant en démocratie ont des droits garantis tels que le droit d'opinion et d'expression, la liberté de pensée, de conscience et de religion, et le droit d'organiser des manifestations pacifiques et d'y participer. • Dans la majorité des démocraties, les individus sont égaux devant la loi et ont le droit de participer à la société peu importe leur identité raciale, leur religion, leur origine ethnique, leur langue, leur sexe ou leur orientation sexuelle. • Au Canada, les libertés et les droits fondamentaux sont protégés par la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>, qui fait partie de la Constitution canadienne.
 <p>ÉLECTIONS LIBRES ET ÉQUITABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les citoyens ont le droit de voter lors des élections pour choisir leurs représentants politiques. • Les citoyens peuvent se présenter comme candidats aux élections. • Aucun obstacle ou menace ne brime le droit de vote, que ce soit avant ou après une élection. • Au Canada, les élections fédérales doivent avoir lieu au plus tard tous les 5 ans.
 <p>RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les élus sont responsables de leurs actions. Ils doivent remplir leurs fonctions conformément aux souhaits de ceux qu'ils représentent et non en vue de leurs propres intérêts. • En démocratie, la presse s'assure que les élus rendent des comptes et que la population soit informée. • Au Canada, les élus se prêtent à des exercices, comme des périodes de questions, afin de rendre des comptes et de répondre aux questions des partis d'opposition. Ils s'impliquent également dans des rencontres avec la population.
 <p>ÉTAT DE DROIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La loi est appliquée de manière juste, égale et uniforme. Ainsi, tout le monde, incluant les fonctionnaires, la police et les militaires, doit obéir à la loi. • Le gouvernement ne peut pas punir des personnes qui n'ont pas enfreint la loi. • Tous les Canadiens ont le devoir de respecter les lois du pays, même s'ils sont en désaccord avec ces lois.
 <p>TOLÉRANCE POLITIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La société est composée de personnes d'origines culturelles variées, qui pratiquent diverses religions, qui ont différentes origines ethniques et identités raciales, qui ont différentes identités de genre ou orientations sexuelles. Les voix de ces différents groupes sont reconnues. • Les sociétés démocratiques s'efforcent d'être politiquement tolérantes et les droits des minorités sont protégés. • Ceux qui ne sont pas au pouvoir doivent être autorisés à se rassembler et à partager leurs opinions.
 <p>PARTICIPATION CITOYENNE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La participation des citoyens à la gouvernance du pays est plus qu'un droit, c'est un devoir. • La participation peut comprendre : voter, rester informé, débattre des enjeux, prendre part à des assemblées citoyennes, payer ses impôts, être membre d'un jury et manifester. • La participation citoyenne renforce notre démocratie.